

Application du Droit de retrait

(art L4132-1 du code du travail)

J'ai un motif raisonnable de penser qu'une situation dans mon travail présente un danger **grave et imminent** pour ma vie ou ma santé (physique et/ou mentale).
Je peux faire valoir mon droit de retrait.

- Je téléphone à mon hiérarchique (RET, DUO, etc),
- J'avise Mon **Représentant de proximité** et la CSSCT en laissant un message si nécessaire (les coordonnées des membres sont affichées sur le panneau « sécurité du personnel »).

- Je me mets à disposition de ma hiérarchie
- J'informe par écrit (mail, SMS, courrier), le plus rapidement possible et avant la fin de mon service, ma hiérarchie de la situation de travail qui m'a conduit à faire valoir mon droit de retrait **et je mets mon RPx et la CCST en copie.**

Une enquête immédiate sera menée par le président et les membres de la CSSCT.

Vos représentants UNSA-Ferroviaire restent à votre écoute pour tout complément d'information ou questions éventuelles :



Vous souhaitez recevoir nos informations, inscrivez-vous

depuis une adresse personnelle* à :

unsaferroviaire.cseept4@gmail.com